



Compte rendu du conseil municipal lors de sa séance du 30 aout 2017

Sont présents :, Monsieur Gérard Leguay, Monsieur Serge Bavard, Madame Annick Niporte, Madame Antoinette Graff , Monsieur Dominique Duchamp, Monsieur Christian Albert, Madame Michèle Baudoin, Monsieur Philippe Brunot, Madame Marie-Luce Bon, Monsieur Philippe Michaud, Madame Nathalie Weill, Madame Nathalie Vieillard, Madame Sandrine Renault, Monsieur Christophe Louet, Monsieur Rémy Aubry.

Absents Excusés : Monsieur Jean- Michel Bon (procuration à Monsieur Dominique Duchamp), Madame Claudine Lenet, (procuration à Monsieur Christian Albert), Madame Olga Pecaud, (procuration à Madame Annick Niporte), Monsieur Christophe Leloup (procuration à Monsieur Christophe Louet).

Madame Michèle Baudoin est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 8 juin 2017 est adopté à l'unanimité

1- Servitude de passage et de tréfonds- Champ de Mars

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer au bénéfice et aux frais exclusifs de Madame Brigitte CHARPENET, une servitude de passage et une servitude de tréfonds sur la parcelle AK 59, propriété privée de la commune, entre la rue Sainte Anne et la limite des parcelles 469 et 471, pour desservir les parcelles cadastrées AK 78 et 79. Lesdites servitudes sont encadrées par les précisions suivantes :

- Dispositif d'assainissement individuel
- Création d'une servitude de tréfonds sur la parcelle AK 59 permettant le raccordement au frais du pétitionnaire, aux réseaux publics.
- Le service de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif ainsi que le service postal seront assurés à l'entrée de la servitude, rue Saint Anne.
- Après achèvement des travaux de construction réalisés par le pétitionnaire, le passage des poids lourds sur la servitude sera interdit.
- Le stationnement et l'arrêt des véhicules seront interdits non seulement sur la servitude de passage mais sur la totalité de la parcelle AK 59, à cette fin, des emplacements devront être prévus en nombre suffisant sur la propriété du pétitionnaire.
- L'adduction téléphonique sera réalisée en souterrain et aux frais du pétitionnaire
- Après travaux, le passage existant sera remis, au frais du pétitionnaire dans son état initial afin de préserver le caractère champêtre de la propriété de la commune ; pour cette même raison, est exclue la possibilité d'installer l'éclairage public le long de la servitude.
- Le pétitionnaire assurera l'entretien régulier du passage sur la parcelle AK 59.

Il est précisé que les deux parcelles AK78 et 79 seront desservies par les parcelles 469 et 471.

Monsieur Christian Albert, habitant le secteur fait remarquer que le sentier champêtre disparaît, le sol étant ravagé par les ruissèlements et ravinements de plus en plus importants.

Monsieur Serge Bavard confirme une accentuation du phénomène et le projet de réaliser des puits perdus afin d'éviter le ruissèlement des eaux.

2- SICECO-Travaux

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le financement par le SICECO, des travaux de viabilisation de deux parcelles, impasse des Meurgers, pour un montant total 5 959.14 € HT, financé à hauteur de 2 100 € par le SICECO, à hauteur de 2 383.66 € correspondant à la part couverte par le tarif, le montant restant à la charge de la commune est de 1 475.48 € HT.

3- Modification du tableau des effectifs

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer 2 postes d'adjoint technique, à durée déterminée (saisonnier), pour une durée hebdomadaire de 6h40 et de 15h00, pendant la période scolaire, afin d'effectuer l'entretien des bâtiments scolaires et périscolaires uniquement durant la période scolaire et de supprimer un poste de rédacteur territorial suite à un départ en retraite.

4- Décision modificative n°1- budget communal

Suite à des travaux supplémentaires liés à la rénovation et au déplacement de l'édifice culturel « Dieu de Pitié », accompagnés de financements supplémentaires, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget de la commune comme suit :

CREDITS SUPPLEMENTAIRES - SECTION D'INVESTISSEMENT

Section	Compte	Intitulé	Libellé	BP	DMI	BP+DM
Dépenses d'Inv.	2316	OBJET CULTUEL	Dieu de pitié	16 740 €	+ 3100 €	19 840 €
Recettes d'Inv.	1328	AUTRES	Dieu de pitié	13 200 €	+ 3100 €	16 300 €

5- Contractualisation de financement avec le conseil départemental- Contrat 100 % Côte D'Or

Le conseil municipal autorise le maire, à l'unanimité, à contractualiser avec le conseil départemental dans le cadre du nouveau dispositif intitulé CAP 100% Côte d'Or. Ce dispositif concerne notamment les anciens chefs-lieux de canton de moins de 14 000 habitants dont les contrats Ambitions Côte d'or sont échus. La commune de Selongey propose d'inscrire dans ce contrat la rénovation de l'hôtel de ville pour un montant de 825 800 € HT avec un financement départemental à hauteur de 25 %, ainsi que la rénovation du gymnase pour un montant de 695 000 € HT avec un financement départemental à hauteur de 50%.

6- Rénovation de la Mairie- Plan de financement prévisionnel

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet de rénovation de l'hôtel de ville pour un montant HT de 825 800 €, et autorise le maire à solliciter les co-financeurs comme suit :

AIDES PUBLIQUES	MONTANTS HT	%
Conseil départemental	206 450.00 €	25%
Conseil régional- Contrat seine et Tille	75 000.00 €	9 %
Etat TEPCV	54 776.00 €	7 %
ETAT FNADT- contrat de ruralité	35 384.00 €	4 %
DETR	289 030.00 €	35 à 39 %
AUTOFINANCEMENT	165 160.00 €	20 %
	825 800.00 €	100 %

Monsieur Dominique Duchamp précise les modalités d'attribution du FNADT comme suit :

- Enveloppe financière de 1,4 millions d'euros à répartir sur les 5 pays de la Côte d'Or.
- L'appel à projet a eu lieu il y a un an, avec les projets retenus suivants : interconnexion eau potable « sources de la tille », rénovation du centre de loisirs d'Is sur Tille et rénovation de l'hôtel de Ville de Selongey,
- Différentes commissions ont validé ces 3 projets, mais dans la journée du 29 août, le pays Seine et Tille, nous a informé que seul le projet d'interconnexion en eau potable était retenu à cause de la baisse des dotations d'Etat.
- Toutefois, la totalité de l'enveloppe n'a pas été attribuée, par conséquent il faut maintenir la demande.
- En cas de refus, un complément de 4 % sera demandé au titre de la DETR.

7- Demande de subvention au conseil départemental- Programme de soutien à la voirie 2018

Le conseil municipal, autorise le maire, à l'unanimité à solliciter le conseil départemental au titre de son Programme de Soutien à la Voirie (PSV) pour l'année 2018, à hauteur de 30 000 €, pour la 2^{ème} Tranche des travaux de voirie de la route d'Is sur Tille, dont le montant s'élève à 116 523 € HT, ainsi que les amendes de police. La subvention étant valable 2 ans, et afin de ne pas aggraver la fluidité de la circulation dans ce secteur, ces travaux seront réalisés en 2019, car la priorité est donnée à la rénovation du réseau d'eau potable rue de la Charme.

8- Informations diverses et questions des conseillers

Le maire informe l'ensemble du conseil municipal de l'avancée des dossiers en cours

- Travaux route d'Is sur tille : le planning est respecté, l'arrêt de bus situé rue de la Roche (Chalet) sera déplacé route d'Is sur Tille, au cours du dernier trimestre 2017.
- Les travaux de voirie rue de Grenand seront réalisés au printemps.
- Les travaux de la salle Lescure ont pris du retard, celui-ci est principalement dû à l'entreprise chargée des revêtements de sol.
- La date limite de réception des offres pour la DSP des services de l'eau et de l'assainissement est le 26 septembre.
- L'activité du médecin, arrivé il y a deux ans, n'est pas satisfaisante. Les acteurs publics doivent agir pour l'aider à développer sa patientèle.

Questions des conseillers

Monsieur Christophe Louet souhaite que le chemin de Villey reste ouvert à la circulation. Le maire précise, que les cailloux fermant l'accès au lotissement Bourgogne seront remis en place, afin de garantir la tranquillité et la sécurité du quartier. Toutefois, lorsque les terrains à proximité seront constructibles, il sera nécessaire de rouvrir l'accès.

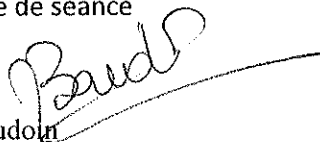
Monsieur Philippe Michaud conteste la méthode de décision du retour des rythmes scolaires à 4 jours, car le conseil municipal n'en a pas débattu. Madame Antoinette Graff, rappelle que les services de l'éducation nationale ont donné 48 heures aux communes pour répondre. L'ensemble des élus ont été sollicités par courriel, qui n'a donné lieu à aucune réponse défavorable. Et précise qu'elle a choisi de suivre l'avis du conseil d'école qui s'est positionné pour le recours à 4 jours.

Monsieur Dominique Duchamp informe les élus :

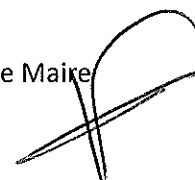
- Ouverture du festival Coup de Comte se déroulera à la médiathèque de Selongey le jeudi 14 septembre à 18h30.
- Les horaires de la médiathèque sont maintenant définitifs, le panneau précisant les horaires d'ouverture sera prochainement mis en place.
- Exposition de l'association Loisirs et Création, à la mairie, la médiathèque et la maison médicale.

La séance est levée à 21h40

La secrétaire de séance


Michèle Baudouin

Le Maire


Gérard LEGUAY